

Orthodontie : l'appareil AcceleDent®

Le dispositif AcceleDent® est un accessoire orthodontique destiné à être utilisé en complément d'un traitement classique. Il permet de faciliter le mouvement des dents au moyen de micro pulsations douces et régulières.

Qu'est-ce qu'AcceleDent® ?

Il s'agit d'un petit appareil composé d'un élément buccal et d'un activateur. Une fois l'appareil chargé, le patient mord doucement l'embout du dispositif et le garde tranquillement en bouche. L'appareil génère de petites vibrations, tout à fait indolores, appelées micropulsations. Ces pulsations vibratoires ont pour effet de stimuler l'activité osseuse.

Ce remodelage osseux accélère le mouvement dentaire guidé par l'appareillage orthodontique existant.

Utilisation

La séance proprement dite est de 20 minutes sans interruption. Il n'est pas nécessaire d'aller au-delà.

L'assiduité est très importante dans le traitement et il est recommandé de programmer la séance, quotidiennement, à la même heure.

Le matin, le soir, au coucher, à chacun son rythme ! Vous pouvez lire, travailler, vous avez les mains libres.

Résultats

Le gain de temps, pour le traitement, peut être de 30% à 50%.

Il a été aussi constaté que les pulsations soulageaient les éventuelles tensions liées au port de l'appareil orthodontique.

A qui s'adresse AcceleDent® ?

Ce traitement s'adresse prioritairement aux adultes bénéficiant d'un traitement par gouttières, mais tout aussi bien aux adultes et adolescents en traitement multibagues.

Contre-indications

Certains traitements généraux ou certaines pathologies bucco-dentaires, dont un mauvais état parodontal, limitent son utilisation.



Ce dispositif est délivré uniquement sur prescription médicale

Il vient en complément des traitements d'orthodontie classique

AcceleDent® permet de diminuer le temps du traitement et de le rendre plus confortable

Nos conseils

- Suivez attentivement les prescriptions de votre praticien.
- L'appareil fourni par le cabinet reste la propriété du patient.
- AcceleDent® est conforme aux normes de sécurité des dispositifs électromécaniques.